



**DONNÉES GÉNÉRALES**

- Délimitation de la modification partielle du PAG
- Parcellaire (PCN 2014)
- Bâtiments ajoutés (ECAU situation janvier 2014)
- Bâtiments inscrits au cadastre (PCN 2014)
- Courbes de niveau (BD-L-TC 2008)
- Cours d'eau et ruisseaux (BD-L-TC 2008)
- Transformateur

**ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES (section 1)**

- HAB-1** Zone d'habitation 1 (art. 3.1)
- MIX-v** Zone mixte villageoise (art. 4)
- BEP** Zone de bâtiments et d'équipements publics (art. 5)  
(+ sous-zone BEP-a)
- COM** Zone commerciale (art. 7)

**ZONES DESTINÉES À RESTER LIBRES (section 2)**

- AGRs** Zone agricole spéciale (art. 12)
- PARC** Zone de parc public (art. 14)
- VERD** Zone de verdure (art. 15)

**ZONES SUPERPOSÉES (section 3)**

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (art. 17.1)

Représentation schématique du degrés d'utilisation du sol pour les zones soumises à un PAP-NQ

Dénomination de la zone			
COS	max.	CUS	max.
	min.		min.
CSS	max.	DL	max.
	min.		min.

- Zone de servitude "urbanisation"**
- éléments naturels à préserver
- couloirs chiroptères
- crues subites
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"**
- Couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- Secteur protégé d'intérêt communal**
- Secteur protégés d'intérêt communal "environnement construit" (art. 20)
- Immeubles protégés

**ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES (section 4)**

- À la protection de la nature et des ressources naturelles (art. 24.2)**
- Biotopes linéaires (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
- Biotopes surfaciques (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
- Habitats d'espèces protégées art. 17 ou art. 21 (art. 24.2.4 - à titre indicatif)
- À la protection des sites et monuments nationaux (art. 24.3)**
- Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire des Sites et Monuments nationaux (état 08/01/15) (art. 24.3.2)
- À la gestion de l'eau (art. 24.4)**
- Zone tampon cours d'eau - 30m (art. 24.4.3)
- Réseaux d'infrastructures de transport national: Zones de bruit (art. 24.5)

**COMMUNE DE NIEDERANVEN**



PAG en vigueur approuvé par le Ministre de l'intérieur le 05/08/2016

**PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL  
MODIFICATION PONCTUELLE "AM SAND"**

Situation projet  
EXTRAIT DE LA PARTIE GRAPHIQUE

**Am Sand**

	14 rue Vauban L-2663 Luxembourg Tél: 22 02 45 E-mail: info@4urba.lu www.4urba.lu	Format papier: A3 Echelle: 1/2500	Dessin: KH Date: 02.2024	
	PCN ET BD-L-TC - ORIGINE CADASTRE. DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG (COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE)			